

19) 7°) ADMISSION en non valeur des concessions du Service des Eaux supprimées en 1951.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames,

Messieurs,

Des concessions du Service des Eaux ont été supprimées pour l'année 1951, savoir:

n°	123:	Vve AMPHOUX Georges	1.000 Rs
n°	169:	ARMON PERMAYE	1.000 Rs
n°	1359:	HOARAU Isabelle	1.000 Rs
n°	2022:	MORISSE Auguste	1.000 Rs
n°	2226:	PAYET Emile	1.000 Rs

			5.000 Rs
			=====

En conséquence, il y a lieu d'admettre, cette somme, en non valeur./.

Le 1er Adjoint ff. de Maire,
Signé: VALLON HOARAU.

Le MAIRE. - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.